

GRATUITES 2024 AU MUSEE PROMENADE

Passeport des Musées 4e, 8e et 12e visite

Enfant moins de 7 ans

Enfant moins de 10 ans pour les habitants de PAA

Journalistes

Maires et Présidents d'Intercos du territoire du Geoparc

Chauffeur de bus, enseignants et accompagnants de groupes scolaires

Partenaires Promo-communication

Etudiants/stagiaires travaillant en collaboration avec le Musée-Promenade

Dons d'entrées gratuites pour les lotos des écoles ou associations de PAA

Groupe reçu dans le cadre de jumelage avec la ville de Digne-les-Bains

Groupe du centre médico sportif des AHP reçu dans le cadre du programme d'activités de la Maison Sports Santé

10 journées mensuelles pour l'association « Cultures du cœur »

1 Journée européenne du patrimoine

1 journée pour la fête de la science (exclusivement pour les scolaires et leurs encadrants)

1 journée pour la semaine des geoparcs (avec visite guidée)

1 journée par an pour le relais assistantes maternelles

1 journée à l'occasion d'une célébration locale, nationale ou internationale

1 journée d'animations pour un évènement local, national ou international (exclusivement pour les scolaires et leurs encadrants)

Groupes accompagnés d'un mediateur pour la visite du CAIRN

Ecoles primaires de la communauté d'agglo

Partenaires de l'UGHP

Etudiants IUT en projets tutorés ou effectuant une recherche sur le Musée Promenade ou l'UGHP

Visiteurs VIP de la foire d'Art contemporain de Marseille ART-O-RAMA sur présentation de leur carte VIP

Enfant de moins de 14 ans pour les géotours

Tarifs pris en application de l'arrêté n°12 du 2 mars 2016, des délibérations n°5 du 12 avril 2017, n°36 du 5 avril 2018, n° 26 du 21 avril 2021, n° 31 du 10 avril 2024, n° du 26 juin 2024

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20240626-22_26062024